

# Le Vilain Petit Canard



Le nouveau journal de la CGT Finances Publiques 95  
« Ensemble pour être plus forts »

**FAUT QUE ÇA CHANGE !!!**

Novembre 2013



L'un des principaux débats du moment consiste à s'interroger sur la détermination du gouvernement Hollande/Ayrault : est-il faible, ou est-il ferme ?

A cette question, les réponses des médias portent plus souvent sur la forme que sur le fond. Il ne faut pas s'y tromper et regarder froidement l'action de l'actuel gouvernement depuis sa formation : aucune réaction contre les licenciements, poursuite des suppressions d'emplois dans la fonction publique, hausse des impôts des classes populaires, projet d'aggravation des conditions de départ en retraite, octroi aux entreprises, et sans aucun contrôle, d'un Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) de 20 milliards d'euros, application de l'ANI (Accord National Interprofessionnel, qui permet aux entreprises, sous prétexte de « coût du travail », de geler les salaires, de faire travailler le week-end, d'imposer une mobilité géographique aux salariés du privé)...

Bref, pour les salariés, du public comme du privé, il n'y aurait pas d'argent, et en revanche, pour les entreprises, l'argent coule à flot, sans obligation d'embauche. Ces constats conduisent à dire que le gouvernement, est donc ferme vis-à-vis des salariés, et faible devant le pouvoir du patronat.

Un autre exemple: celui du rapport Pêcheur, dit de « rénovation statutaire », qui concerne l'ensemble de la fonction publique. Ce rapport, qui vient d'être publié, avait été commandé en mai par le gouvernement dans le but de réformer « les modes de rémunération, de gestion et d'organisation des carrières et des parcours professionnels ». Parmi ses propositions figurent : développer la mobilité interministérielle, refondre les régimes indemnitaires de l'ensemble de la fonction publique, remplacer l'actuelle division en corps A, B et C, par un « niveau de fonctions ».

Ce rapport, qui devrait déboucher sur un projet de loi en 2015, fait suite aux propos de Marylise Lebranchu, ministre de la fonction publique : « la grille indiciaire est très

ancienne, les carrières totalement injustes, des points d'indices [ayant] été ajoutés ici et là au gré des conflits sociaux dans certains métiers sans gestion préalable. [... Il faut] motiver les fonctionnaires en les gérant de façon personnalisée, diversifier les parcours professionnels grâce à une mobilité accrue entre les 3 versants de la fonction publique, moderniser les règles et pratiques de gestion ». Elle concluait sur le caractère historique de la réforme à venir.

La modernisation sert encore une fois de prétexte, mais c'est la mobilité qui reviendra, après que nous l'avons chassée en 2008. La CGT exige le maintien du statut de 1983 et des statuts particuliers, l'absence de remise en cause des règles de gestion, l'amélioration du régime indemnitaire.

Au même moment, et toujours dans le contexte actuel de Modernisation de l'Action Publique et de démarche stratégique à la DGFIP, un avant projet de décret vient d'être présenté aux syndicats de la fonction publique, qui prévoit la mise en place d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (IFEEP). Ce régime serait mis en place dans l'ensemble de la fonction publique d'État à partir du 1er janvier 2015, et a vocation à se substituer aux primes et indemnités particulières des ministères. **Il serait composé de deux indemnités modulables, l'une rémunérant les fonctions, l'autre liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir.** La logique est identique à celle de la Prime de Fonction et de Résultat, mise en place par le précédent gouvernement, que l'actuel ministre de la fonction publique s'est pourtant engagée à supprimer. Cet outil tombe à point nommé pour niveler vers le bas et individualiser les primes attachées aux statuts particuliers, ainsi que pour réintroduire la modularité des rémunérations chassées par le conflit de 1989.

Pour préparer le Comité Technique Local du 5 décembre sur les Conditions de Vie au Travail, des Heures Mensuelles d'Information seront organisées sur les différents sites à partir du 21 novembre. Le planning de ces HMI sera affiché sur les panneaux syndicaux.  
(Nos adhérents seront informés sur leur boîte mail)

Le mardi 26 novembre 2013, l'Assemblée Nationale votera sur le projet de loi gouvernemental des retraites. La CGT participe à l'élaboration d'une journée d'action interprofessionnelle ce jour. Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires d'Ile-de-France appellent à participer à la manifestation régionale unitaire :

- le mardi 26 novembre à 13 heures Rue Chaussée D'Antin (Métro Chaussée d'Antin) pour se diriger vers l'Assemblée Nationale. Cette journée est l'occasion de montrer son mécontentement au sujet des problèmes des retraites, de l'emploi et des salaires, et des conditions de travail qui sont liées.

## Des miettes qui ne vont pas rassasier notre appétit !

Les agents de catégorie C se verront attribués de 1 à 10 points d'indice, soit 4,60 à 46 euros par mois au 1<sup>er</sup> février 2014.

On est très loin de compenser la perte du pouvoir d'achat due au gel du point d'indice depuis 3 ans.

Après avoir affirmé que l'année 2013 serait l'année de la catégorie C, le gouvernement est passé en force avec des dispositions qui sont loin de répondre aux exigences et aux besoins des agents.

La situation salariale est catastrophique tout comme les déroulements de carrière car ces mesures provoquent des distorsions avec les catégories B et A.

Pour la CGT, les discussions sur l'ensemble des grilles A, B, C doivent s'engager pour une réforme globale.

La CGT est à l'offensive sur cette question pour gagner de réelles avancées au bénéfice de tous.



### **RIEN NE VA PLUS**

Chaque année s'avère plus pénalisante pour les agents de la fonction publique.

Aucune revalorisation du point d'indice depuis le 1er juillet 2010 ce qui conduit, depuis près de 4 ans, à une perte considérable du pouvoir d'achat pour tous les personnels.

Parallèlement, ces mêmes personnels doivent faire face à une dépréciation de leurs carrières et un tassement de leurs grilles atteignant des niveaux inadmissibles.

A l'heure où les conditions de travail sont devenues insupportables suite à la baisse des effectifs et à l'augmentation constante des flux d'usagers, le gouvernement persiste et signe en s'attaquant maintenant à une baisse drastique des crédits sociaux au PLF 2014.

La réduction annoncée d'environ 16 M€ soit plus de 10 % du budget de l'Action Sociale des agents de l'État, aura une forte répercussion sur l'offre de prestations aux agents.

Comment peut-on prévoir de supprimer l'Aide à l'Installation des nouveaux agents mise en place en 2010 alors que les logements sociaux sont de plus en plus rares et leurs loyers inaccessibles aux agents de la fonction publique d'état. Comment peut-on prévoir de supprimer la tranche d'aide minimale des CESU excluant 41 % des bénéficiaires actuels, alors que la scolarisation des jeunes enfants a fortement reculé, que les insuffisances d'accueil en crèche sont criantes et que la garde d'enfants pèse lourdement sur l'emploi des femmes ?

L'UGFF CGT appelle les agents des 3 versants de la fonction publique à se mobiliser et à organiser dans la semaine du 9 au 13 décembre toute forme d'action sociale locale pour sensibiliser l'opinion publique et alerter les responsables publics, élus locaux et parlementaires pour faire échec à cette politique d'austérité et d'injustice.

### **Intelligence Artificielle**

Dans les SIE, la mise à disposition de postes informatiques pour les usagers suscite de la colère et accroît le malaise des agents.

Dans les faits, en quoi ça consiste ? Actée par la démarche stratégique chère au cœur de notre DGFIP, il s'agit de mettre à disposition un ordinateur pour les usagers professionnels qui sont obligés de télédéclarer mais qui n'ont pas de PC ou pas de connexion internet. Un agent doit être à la disposition des usagers également pour les aider à accomplir leurs démarches (les agents vont peut être même devoir aider les contribuables à se créer une adresse mail s'ils n'en ont pas !!!!).

Les PC fournis n'ont que très peu d'applications, ils ne sont pas tous reliés à des imprimantes (ce qui oblige les collègues à faire des aller-retours entre l'accueil et leur poste de travail). De plus, le DDFIP a-t-il pensé à l'affluence complémentaire engendrée aux accueils qui débordent déjà ? La question de la sécurité doit également être posée.

Comme d'habitude, cette nouvelle organisation des postes de travail est mise en place tambour battant, sans réelle concertation des agents et des représentants des personnels !

Cette mesure ne fait que renforcer l'exaspération de collègues croulant sous les charges de travail, souffrant de la multiplication des notes de travail, des logiciels et exposés aux effets de la crise et de ses conséquences sur les redevables.

Au-delà de ce spectacle ubuesque, pour la CGT Finances Publiques, cette note met en œuvre une des premières actions de la démarche stratégique annoncée sur ULYSSE le 17 octobre et présentée comme contribuant au développement du numérique, prétendue solution aux milliers de suppressions d'emploi subies.

Dans les SIE, comme dans tous les services de la DGFIP, la première des solutions est bien le comblement de tous les postes vacants et des recrutements à la hauteur des besoins.

## Bricoleur du Dimanche

La CGT revendique :

- Le travail du dimanche doit rester exceptionnel pour des secteurs qui représentent une indispensable nécessité (santé, sécurité ...)
- Le besoin d'un droit pour tous à un jour de congé commun est nécessaire à une vie personnelle et familiale.
- La création par les patrons eux-mêmes d'une habitude à consommer le dimanche qui n'existait pas auparavant et qui est aujourd'hui présentée comme « une évolution des modes de vie » n'est pas un motif acceptable pour justifier la banalisation du travail du dimanche.
- L'absence de développement économique et de création d'emplois générés par le travail du dimanche sont flagrants.
- La banalisation du travail du dimanche par une multiplication des dérogations, justifiées notamment par des considérations économiques au détriment d'autres habitudes de vie (sorties culturelles etc.) doit cesser.
- Le flou des définitions des dérogations, donnant lieu à des arbitrages préfectoraux et municipaux (création de PUCE, de zones touristiques...).
- L'indispensable égalité de traitement en termes de contreparties (salaire au minimum doublé...) entre tous les salariés (dérogations de droit comme temporaires, petites et grandes entreprises, services publics et entreprises privées, que ces dernières aient ou non une mission de service public...) car l'atteinte causée au droit fondamental à une vie privée et familiale est la même pour tous.
- L'illusion du recours au volontariat pour rassurer les salariés qui ne souhaitent pas travailler le dimanche.
- La nécessité d'une augmentation des salaires et la création d'une allocation d'autonomie étudiante, qui explique en grande partie la volonté de certains salariés de travailler le dimanche.
- La mise à plat de l'ensemble des exonérations de cotisations sociales et du CICE tirant l'ensemble des salaires vers le bas, notamment dans le commerce.
- Refuser des dérogations par secteurs professionnels ou pour un territoire qui à terme entraînent une généralisation du travail du dimanche (gare, bricolage, commerce en ligne, prévention sécurité...)
- Travail de nuit : opposition ferme à toute extension non seulement en raison des effets sur la vie personnelle et familiale des salariés, mais aussi des effets sur leur santé.



## Halte au racisme !

Aujourd'hui on attaque Christiane Taubira, parce qu'elle est ministre, femme et noire !

Alors que l'impasse sécuritaire devient la politique d'un gouvernement aux abois, il aura fallu beaucoup attendre pour entendre dire que les attaques étaient inacceptables.

La CGT continuera ses critiques sur la politique menée par la Garde des Sceaux, les textes sans envergures voulus par le Président et dictés par de petits calculs politiques et populistes, elle apporte son soutien à la personne.

On peut s'en prendre à un ministre politiquement, on n'a pas à l'attaquer sur son sexe, sa couleur de sa peau, sa religion, ses origines ou son orientation sexuelle...

Fidèle à ses valeurs humanistes et progressistes, la CGT s'opposera toujours à celles et à ceux qui agitent l'intolérance et la discrimination et manifesteront toujours son soutien à ceux qui en sont victimes !

## Ça déborde !!!

Lors du CTL du 17 octobre, nous avons interpellé le DDFIP sur les conditions de vie au travail des collègues des accueils qui ne s'autorisent plus de temps de pause et qui voient, en ces périodes de forte affluence, leurs pauses méridiennes réduites.

Le Directeur a donc envoyé un mail à l'ensemble des chefs de services leur précisant qu'« il convient de veiller à ce que les agents exerçant à l'accueil (accueil des CFIP, SIE, Trésoreries, caisses ...) puissent périodiquement bénéficier d'un temps de pause » et qu'« il est rappelé à Mesdames et Messieurs les chefs de services qu'ils peuvent fermer l'accès à nos accueils de façon anticipée lorsque la file d'attente serait sur le point d'excéder nos capacités de traitement ».

Même s'il était bon de rappeler qu'il est indispensable pour les collègues de respecter leur temps de repos, n'est ce pas pour autant une façon pour le DDFIP de botter en touche le cœur du problème, c'est à dire le manque de personnel qui fragilise les services ?

Face à la Direction, la CGT continue à réaffirmer ses revendications :

- comblement immédiat des vacances d'emplois ;
- recrutement d'agents à la hauteur des besoins pour réaliser toutes les missions ;
- remplacement de toutes les absences (congés maternité, congés de maladie, absences syndicales, etc) ;
- donner les moyens nécessaires à la réalisation de toutes nos missions et d'un travail de qualité ;
- un passage du staff de direction pour constater le travail et ses difficultés dans tous les accueils du 95 et donner des réponses précises à l'ensemble des agents.

## Des paroles aux actes !

Notre prochain Comité Technique Local aura lieu **le jeudi 5 décembre** sur le thème des Conditions de Vie au Travail.

Vos représentant(e)s CGT élu(e)s lors des dernières élections professionnelles de décembre 2011 siégeront donc à ce CTL (Barbara Gehan, Christophe Flaux, Dominique Dubois, Lam Pham, Michel Le Gall, Sabrina Haouadeg, Myriam Lebki, Nathalie Desjacques...).

Aux Finances Publiques, l'ensemble des indicateurs est au rouge (plus d'accidents, plus de suicides et de tentatives en lien avec le travail, explosion des troubles liés aux risques psycho-sociaux, conflictualité, épuisement professionnel). Tous les acteurs de prévention font le même constat.

A la DGFIP, de nombreux outils existent pour démontrer ces faits (Tableau de Bord de Veille Sociale, Document Unique, Espace De Dialogue, fiches agressions...). Ils sont importants pour mettre nos directions en face des réalités, car elles ont toujours tendance à minimiser ou à nier la dégradation de nos conditions de vie dans les services.

Mais la réalité est maintenant largement connue, le mal-être au travail est un phénomène avéré et croissant qui touche toutes les catégories du personnel.

A quoi servent donc, tous ces instruments de mesure si l'on refuse de soigner le malade en éradiquant les causes?

La direction générale se targue de mieux prendre en compte les risques psycho-sociaux qui touchent de nombreux agents, mais cela ne l'empêche pas d'annoncer, dans le même temps, 1988 nouvelles suppressions d'emplois à la DGFIP en 2014, la baisse de nos crédits de fonctionnement et du budget dédié à l'action sociale.

Comment mieux travailler :

- quand on est moins nombreux?
- quand les usagers qui sont eux, de plus en plus nombreux affluent à l'accueil?
- quand le nombre de messages augmentent de 75% sur nos BALF?
- quand le nombre de contentieux et de demandes de remises gracieuses explose?
- quand on n'a plus de papier ou de cartouches d'encre pour les imprimantes?
- quand on ne peut plus remplacer les ordinateurs qui tombent en rade?

Etc, etc....

Pour vos élu(e)s CGT qui vous représentent au CTL, l'essentiel reste la rencontre et l'échange avec vous, connaître au mieux la réalité de chaque poste, de chaque service, pour agir et intervenir auprès de notre direction locale en totale concertation et transparence avec les agents. A l'instar de ce que nous avons fait sur les plus gros sites concernant les questions de l'accueil des usagers.

Pour toutes ces raisons, que nous ne prenons pas à la légère, loin s'en faut, car elles touchent à notre santé mentale et physique, nous viendrons à votre rencontre lors de nos tournées de sites et de nos HMI. Nous pourrions ainsi relayer vos inquiétudes et problèmes auprès de notre direction locale et surtout pour gagner des améliorations concrètes de nos conditions de vie au travail.

*Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, nous contacter par téléphone (01.30.75.72.06) ou par la messagerie intranet (cgt.ddfip95@dgifp.finances.gouv.fr) en toute confidentialité pour témoigner ou pour nous poser vos questions.*

### Bulletin d'adhésion à la CGT Finances Publiques

<b>SECTION :</b>  <input type="checkbox"/> Actif <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Retraité <b>Je souhaite m'abonner à :</b> <input type="checkbox"/> la Nouvelle Vie Ouvrière <b>Facultatif &gt; Pour les agents A et A+</b> Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire. La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.	<b>NOM :</b> ..... <b>Prénom :</b> ..... <b>Date de naissance :</b> .. / .. / .. <b>Catégorie :</b> ..... <b>Grade :</b> ..... <b>Echelon :</b> ..... <b>Filière fiscale</b> <input type="checkbox"/> <b>Filière gestion publique</b> <input type="checkbox"/> <b>Adresse administrative :</b> ..... <b>Adresse pour l'envoi de la presse :</b> <input type="checkbox"/> Adresse administrative <input type="checkbox"/> Adresse personnelle (préciser) : ..... <b>Tél. :</b> ..... <b>Mel :</b> ..... <b>Date :</b> .. / .. / .. <b>Signature :</b>
<b>RESERVÉ À LA SECTION</b> Saisie <b>CoGiTiel</b> par la section le : .. / .. / .. Date de réception au bureau national, le : .. / .. / ..	